

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

gestion Question écrite n° 35647

## Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'extension de l'interdiction de la pêche profonde aux filets et palangres. Le "dossier d'actualité" posté par l'IFREMER sur son site internet alerte sur le fait que des campagnes antérieures de l'organisme (CARACOLE en 2004) ont démontré que d'autres méthodes de pêche telles que les filets et les palangres impactent de façon préoccupante les écosystèmes marins vulnérables. Étant donné la fragilité de ces milieux et leur richesse en biodiversité, elle l'interroge sur l'opportunité de demander à la Commission européenne de proposer l'interdiction de ces méthodes de pêche en plus des méthodes actuellement proposées pour interdiction (chalut de fond et filets maillants de fond).

## Données clés

Auteur: Mme Marie-Line Reynaud

Circonscription : Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35647

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 août 2013, page 8568

Question retirée le : 5 novembre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)